

5. Le gouvernement du Canada accepterait-il de revenir sur sa décision et de donner la priorité à la construction de l'immeuble du ministère des Transports?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. \$1,355,885.95.

2. Les exigences relatives aux locaux du ministère de la Défense nationale font actuellement l'objet d'une étude.

3. En ce qui concerne le ministère des Travaux publics: les frais relatifs aux études du sol et aux relevés se sont élevés à \$40,355. Le ministère des Travaux publics n'avait pas exécuté d'autres travaux sur les lieux.

En ce qui concerne la Commission de la capitale nationale: afin de rendre l'emplacement disponible pour l'immeuble du quartier général de la Défense nationale ou pour tout autre usage, la CCN a mis sur pied un programme de réaménagement des lignes électriques et téléphoniques à un coût estimatif de 692,000 dollars.

4. La CCN étudie présentement la possibilité de combiner l'utilisation du secteur LeBreton à des fins publiques et privées.

5. Non.

LES COURS DE LANGUE DESTINÉS AUX FONCTIONNAIRES

Question n° 634—**M. Coates:**

1. A combien de fonctionnaires fédéraux a-t-on fait suivre des cours de langue qu'ils ont terminés, à combien a-t-on fait suivre des cours d'anglais, et à combien des cours de français?

2. Combien de fonctionnaires suivent actuellement des cours a) anglais b) de français?

3. Combien de fonctionnaires ont été informés qu'ils devaient acquérir une connaissance pratique d'une langue seconde, sinon a) ils ne pourraient pas garder le poste qu'ils occupent actuellement ou b) ils seraient renvoyés de la Fonction publique, et dans chaque cas, la langue seconde en question était-elle l'anglais ou le français?

4. Combien de fonctionnaires ont été rétrogradés parce qu'ils n'avaient pas une connaissance pratique d'une langue seconde et, dans chaque cas, quelle était la langue du fonctionnaire en question?

5. Combien en a-t-il coûté en tout au trésor fédéral pour faire suivre des cours de langue aux fonctionnaires depuis la mise en vigueur du programme d'enseignement des langues, et combien coûtent respectivement les cours d'anglais et les cours de français?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): La Commission de la Fonction publique, le ministère des Affaires des anciens combattants et l'Office national du film m'informent comme suit: 1. Voici le nombre annuel de fonctionnaires et d'employés de sociétés de la Couronne qui ont suivi

[M. Winch.]

des cours de langue depuis le début du programme, en 1964:

Année	En		Total
	anglais	français	
1963-1964	10	32	42
1964-1965	83	625	708
1965-1966	368	2,425	2,793
1966-1967	766	2,422	3,188
1967-1968	1,320	4,322	5,642
1968-1969	1,034	3,491	4,525

Parmi les employés précités, 549 ont terminé le cours d'anglais et 455 le cours de français, au niveau avancé. La Commission de la Fonction publique ne sait pas combien de fonctionnaires se sont inscrits à des programmes d'enseignement d'une langue seconde ne relevant pas de celle-ci.

2. Entre le 27 juillet 1969 et le 17 décembre 1969, 400 fonctionnaires et employés de sociétés de la Couronne ont suivi des cours d'anglais, et 2,950, des cours de français. La Commission de la Fonction publique ne sait pas combien de fonctionnaires sont présentement inscrits à des programmes d'enseignement d'une langue seconde ne relevant pas de celle-ci.

3. Aucun fonctionnaire de la Commission de la Fonction publique n'a été informé qu'il devait acquérir une connaissance pratique d'une seconde langue officielle sans quoi a) il ne pourrait pas garder le poste qu'il occupe actuellement, ou b) il serait renvoyé de la Fonction publique.

Toutefois, les stagiaires en administration sont informés, pendant l'entrevue qu'on leur accorde, que la connaissance pratique de la seconde langue officielle fait partie intégrante de leur contrat d'emploi. Jusqu'à présent, aucun n'a refusé d'honorer cette partie de son contrat. La Commission emploie actuellement 6 stagiaires en administration dont la langue maternelle est le français, et 6 dont la langue maternelle est l'anglais.

Au cours des récentes réductions de personnel, le ministère des Affaires des anciens combattants a dû déclarer excédentaires deux sténographes de Montréal, en partie parce qu'elles ne connaissaient que l'anglais. Le ministère a offert à ces deux employées la possibilité d'occuper un autre poste au sein du ministère.

4. Aucun.

5. De 1964 au milieu de l'année financière 1969-1970, les dépenses totales du Bureau des langues pour l'enseignement des langues aux membres de la Fonction publique s'élèveront à environ \$15,000,000. La Commission ne peut donner de ventilation précise quant aux dépenses relatives à l'enseignement de l'anglais et à l'enseignement du français. Cependant en se fondant sur le nombre d'inscriptions, environ 25 p. 100 de cette somme aurait été dé-